

# Actes des 4<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable

*Lille*

*le 24 septembre 2005*

## *Présentation*

Après Strasbourg en décembre 2003, Marseille en décembre 2004 et Lyon en avril 2005, les Contribuables Associés ont organisé, à Lille, le 24 septembre 2005, les 4<sup>es</sup> Assises régionales du contribuable. 250 personnes, membres de l'association, étaient venues écouter Bertrand Lemennicier, professeur à l'université de Paris II Panthéon-Assas et directeur du laboratoire d'Économie publique, leur décrire de ce que pourrait être « Une société sans fonctionnaires ». Et M<sup>e</sup> Jean-Philippe Delsol, avocat spécialisé en droit fiscal, leur expliquer pourquoi « La concurrence fiscale en Europe » bénéficie à la croissance et à l'emploi, auxquels l'harmonisation des prélèvements obligatoires souhaitée par la Commission de Bruxelles et certains États – dont la France – serait au contraire néfaste.

**CONTRIBUABLES  
ASSOCIES**  
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS



# Sommaire :

---

## *Introduction*

*par Alain Mathieu*

*président de Contribuables Associés..... Page 5*

## *Une société sans fonctionnaires*

*par Bertrand Lemennicier*

*professeur à l'université de Paris II Panthéon-Assas et*

*directeur du laboratoire d'Économie publique..... Page 7*

## *La concurrence fiscale en Europe*

*par Jean-Philippe Delsol*

*avocat fiscaliste..... Page 13*

## *Conclusion*

*par Benoîte Taffin*

*porte-parole de Contribuables Associés..... Page 20*



## ***Introduction***

*par Alain Mathieu*

*président de Contribuables Associés*

Mes chers amis, si nous sommes réunis ce soir, c'est parce que nous partageons trois convictions communes.

La première, c'est que notre pays est en déclin relatif par rapport aux autres pays développés. À vrai dire, ce n'est pas une conviction, mais une constatation. Voilà un an, le rapport de M. Camdessus, ex-gouverneur de la Banque de France et ancien directeur général du FMI, avait montré que la France décroche par rapport à ses concurrents des pays développés. Il suffit de consulter les chiffres pour vérifier que tel est bien le cas. Si on observe ce que sont devenus, depuis dix ans, des pays comme l'Espagne, l'Angleterre, ou les cinq États d'Europe du Nord, on constate qu'en moyenne, leur taux de chômage a diminué de 43 %, alors que le nôtre est resté pratiquement inchangé. Et si l'on regarde en dehors de l'Europe, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et quatre dragons asiatiques se développent eux aussi beaucoup plus vite que nous. Exemple significatif, le niveau de vie de l'Irlande, qui était de 20 % inférieur au nôtre voilà dix ans, lui est maintenant supérieur de 30 %. 50 % en dix ans: c'est une performance dont nous aimerions pouvoir nous flatter!

Notre pays est en déclin et nous partageons une autre conviction commune, qui est que la cause de ce déclin tient à l'excès de la dépense publique. Là encore, il s'agit moins d'une conviction que d'une constatation. Les sept pays européens dont je parlais, qui ont diminué leur chômage de 43 %, ont en moyenne réduit leurs prélèvements obligatoires de 56 % du PIB à 47 %, alors qu'en France, nous en sommes restés à 54 %. Nous sommes ici dans le Nord, vous savez que même la Belgique est considérée, par un grand nombre de Français qui y sont accueillis, comme un paradis fiscal...

Tous ces pays ont entrepris des réformes majeures, alors que la France n'en a connu aucune. Chez nous, peu de chose a bougé – sinon les ministres, puisque cinq d'entre eux ont été obligés de démissionner après avoir tenté de réaliser des réformes, en raison des manifestations et des blocages organisés par les syndicats. Vous connaissez leurs noms, je vous

***« Notre pays est en déclin et la cause de ce déclin tient à l'excès de la dépense publique. »***

**« 80 % des  
premiers  
ministres de la  
V<sup>e</sup> République,  
la totalité des  
directeurs de  
cabinet des  
ministres et plus  
de 50 % des  
parlementaires  
appartiennent à  
la fonction  
publique! »**

les rappelle : Devaquet, Allègre, Sautter, Ferry, Haigneré, sans compter un premier ministre, Alain Juppé, obligé de partir quelques mois après les grèves de 1995.

La troisième conviction que nous partageons, c'est que nous pouvons et devons faire quelque chose pour que cette situation ne dure pas. Nous le pouvons, parce que les hommes politiques, élections obligent, suivent l'opinion publique. Actuellement, cette opinion publique est intoxiquée, à la fois parce que l'enseignement à l'école est un enseignement marxiste, parce que la presse quotidienne est très largement orientée, et parce que la classe politique est dominée par les fonctionnaires : 80 % des premiers ministres de la V<sup>e</sup> République, la totalité des directeurs de cabinet des ministres et plus de 50 % des parlementaires appartiennent à la fonction publique !

Mais cette opinion évolue, en partie grâce à Contribuables Associés. Et il faut qu'elle continue à évoluer. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons lancé, voilà un an, un journal disponible en kiosque, qui s'appelle *Le Cri du Contribuable* et qui, de trimestriel, devient mensuel.

Comme une plante doit être arrosée pour vivre, une conviction doit être alimentée par des informations pour se développer. Nous allons vous fournir un certain nombre d'informations, exposées par des personnalités éminentes. Nous avons la chance d'avoir ce soir parmi nous un professeur d'économie qui est certainement l'un des plus stimulants pour la pensée que l'on puisse trouver à Paris : c'est le professeur Bertrand Lemennicier, qui va nous parler d'« Une société sans fonctionnaires ». Ce thème nous est cher, car nous avons suscité le dépôt d'une proposition de loi par M. Léonce Desprez, député-maire du Touquet, qui a proposé que le statut de la fonction publique ne soit plus accordé aux nouveaux fonctionnaires. Cette proposition de loi a peu de chance de passer, mais le seul fait qu'elle ait été déposée et que l'on en parle, suffit à faire évoluer l'opinion publique.

La deuxième stimulation nous sera fournie par un avocat fiscaliste, M<sup>e</sup> Jean-Philippe Delsol, qui va nous parler de la concurrence fiscale en Europe. Nous y sommes évidemment favorables, puisque c'est elle qui permet l'harmonisation par le bas de la fiscalité dans les différents pays de la Communauté européenne...

## ***Une société sans fonctionnaires*** *par Bertrand Lemennicier*

*professeur à l'université de Paris II Panthéon-Assas et  
directeur du laboratoire d'Économie publique*

C'est une gageure pour moi que de parler d'« Un monde sans fonctionnaires », étant moi-même professeur d'université, donc haut fonctionnaire.

Je vais traiter de ce sujet simplement en regardant autour de moi les nombreux exemples où le même service est rendu par des entreprises privées et j'imaginerai que mes seuls contacts, dans ma vie quotidienne, se nouent avec les gens qui travaillent pour ces entreprises privées. Je pourrais certes rappeler deux exemples célèbres où le statut de fonctionnaire a été supprimé : la Suisse et la Nouvelle-Zélande, vous montrer comment cela s'est passé, mais il serait fastidieux d'aborder le problème de la sorte. D'ailleurs, on remarquera avec intérêt que l'État (hélas...) ne s'est pas effondré aussitôt après. Je vais aborder, en revanche, ce thème en soulignant les deux problèmes fondamentaux qui se posent lorsque l'on discute de la fonction publique.

Le premier concerne le fonctionnaire lui-même. Je ne suis pas plus honnête ou malhonnête qu'un autre : si je ne travaille pas, ou si je fais autre chose, c'est parce que le système m'y incite. Un entrepreneur privé est soumis à la concurrence. Si mon boulanger ne me satisfait pas, je change de boulangerie : la concurrence va donc l'obliger à me satisfaire. À l'inverse, les fonctionnaires n'évoluent pas dans un système concurrentiel, mais au sein d'une bureaucratie. Or nous sommes comme tout le monde : nous maximisons notre intérêt personnel. Je connais beaucoup de collègues qui font leur service en troisième cycle et qui n'ont que trois ou quatre étudiants : ce n'est pas trop fatigant, et les corrections de copies s'en trouvent simplifiées... Ils ne s'empressent pas de faire cours dans les années où les étudiants sont en grand nombre, et s'ils le font c'est parce qu'ils espèrent bien vendre leurs manuels. Cette question du système institutionnel et des effets qu'il induit a été réglée radicalement en Nouvelle-Zélande ou en Suisse comme mentionné plus haut, où l'on a tout simplement appliqué aux fonctionnaires le statut du secteur privé.

***« Les fonctionnaires n'évoluent pas dans un système concurrentiel, mais au sein d'une bureaucratie. »***

**« Un monde sans fonctionnaires peut vouloir dire, non seulement que l'on change de système et d'institutions, mais aussi que l'on confie au secteur privé la mise en œuvre de certains services fondamentaux. »**

La seconde question est un peu différente, mais non moins importante : pour quelle raison l'État veut-il un monopole sur les services de justice, d'armées ou de la gestion municipale d'une ville ? Il n'existe aucune raison pour qu'il fournisse ce service gratuitement. La solution est simple : il suffit de réduire, voire de supprimer, les fonctions régaliennes de l'État.

Certaines personnes disent : il faut des policiers, des militaires, des diplomates, des fonctionnaires dans les préfectures, ou même au sein des collectivités territoriales – où leurs effectifs ont d'ailleurs considérablement augmenté depuis quelque temps... Cependant, un monde sans fonctionnaires peut vouloir dire, non seulement que l'on change de système et d'institutions, mais aussi que l'on confie au secteur privé la mise en œuvre de certains services fondamentaux. L'un des axes du centre de recherches que je dirige consiste justement à examiner ce que serait un monde sans armée publique, ni justice publique, ni conseils municipaux. Je vais vous illustrer un monde sans fonctionnaires en développant ces trois exemples tirés de la réalité d'aujourd'hui. Vous avez simplement à imaginer que tout fonctionne de cette manière.

Je prendrai, pour commencer, l'exemple des municipalités. Avons-nous besoin que leur gestion soit assurée par le secteur public ? Il existe aujourd'hui des exemples de villes privées, comme celle de Reston, aux États-Unis, dans la banlieue de Washington. 50 000 personnes l'habitent et 30 000, environ, y travaillent. À l'origine, un promoteur privé immobilier y a acheté 18 kilomètres carrés de terrain et a bâti une ville, qu'il a vendue par actions, en conservant lui-même un nombre de parts important, pour que l'on ne puisse pas modifier l'architecture de la ville. Il existe un bureau de directeur, comme dans une entreprise privée, mais pas de conseil municipal. Reston est divisée en villages, possédant chacun sa propre association de copropriétaires, qui élisent leur propre conseil d'administration, chargé de gérer les parties communes. En effet, la grande vertu de la ville privée, ou de ce que j'appelle le gouvernement local privé, c'est que les propriétaires sont seuls admis à voter. Il importe de bien comprendre les avantages de cette structure décisionnelle : un maire ou un conseil municipal peuvent décider, par exemple, de laisser s'implanter un hypermarché quelque part, ou d'installer un tramway, ce qui dépréciera peut-être votre propriété. Dans une ville privée, toute modification susceptible d'amputer la valeur de votre bien est interdite.

On trouve, à Reston, vingt-deux églises, des tennis, un théâtre, un hôpital... Un service – privé – de cars dessert Washington, à moins que l'on ne préfère prendre le métro. Tous les services, y compris la police, sont assurés par le secteur privé. On n'y laisse pas, comme dans une ville publique, pénétrer dans les rues des personnes animées de plus ou moins bonnes intentions. On n'y laisse pas les gens stationner où ils veulent sans être sanctionnés et mis à l'amende. Ils ne peuvent pas vendre n'importe quoi n'importe où – et de préférence à la porte des lycées... Ils sont plus contrôlés et soumis à des contraintes qui peuvent être discutées et modifiées en assemblée, comme dans toute copropriété. Ainsi les habitants de Reston vivent-ils dans un monde sans fonctionnaires au niveau de leur vie locale.

Deuxième exemple : la justice. Comment fonctionne-t-elle en France ? Il m'est arrivé d'être dénigré à la télévision par un député, que j'ai poursuivi pour diffamation et fait condamner par la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle, au pénal. Il a perdu le procès en même temps que les élections et a dû payer des indemnités. Pour ma part, je n'ai rien gagné dans cette affaire, la réputation du séminaire que je dirigeais à l'époque a été atteinte et j'ai dû régler les honoraires de mon avocat. J'ai donc, moi aussi, beaucoup perdu dans cette affaire. En réalité, dans notre système judiciaire, tout le monde perd, la victime comme l'agresseur. Seuls les magistrats, qui ont un statut de hauts fonctionnaires, y gagnent.

Il existe pourtant, en France, une justice privée, à travers les juges consulaires, les prud'hommes, et l'arbitrage privé. C'est bien la question de la justice privée, qui se pose. En effet, 70 % du travail d'un magistrat consiste à régler des questions de divorce ; or je n'ai pas besoin d'un juge pour régler ce type de conflits ! Si je devais me marier aujourd'hui, je choisirais d'ailleurs d'abord le tribunal auquel je m'adresserais. En cas de divorce, le jugement rendu différera selon le sexe et le bord politique du juge aux affaires matrimoniales. En changeant de localité ou en déclarant une fausse adresse, je pourrais toujours décider de me marier ailleurs...

Ai-je même besoin d'un maire pour épouser une femme (ou un homme, aujourd'hui cela devient d'actualité) ? Celui qui m'a marié m'a proposé un contrat de mariage, qui est le Code civil. Mais ce n'est pas un contrat ! Ce maire n'a pas réfléchi aux conséquences de son acte et ne m'a pas dit ce qui allait se passer par la suite. Il n'existe aucune raison d'encombrer la justice avec des affaires aussi simples. Il me suffit de passer devant un notaire et de faire mettre dans mon contrat de mariage une clause indiquant quel sera l'arbitre qui tranchera nos litiges si jamais un divorce ou un conflit non prévu survient. Mon épouse et moi-même réglerons nos

**« À Reston, aux Etats-Unis tous les services, y compris la police, sont assurés par le secteur privé. »**

**« Il existe  
aujourd'hui  
des possibilités  
d'exercer la  
justice et de  
vivre sans  
fonctionnaires  
ni juge public,  
à travers  
l'arbitrage  
privé. »**

éventuels différends d'une manière privée, comme on peut le faire au niveau commercial ou international. Cette possibilité s'est améliorée en France, même s'il reste deux entraves au développement d'une justice privée : la clause compromissoire et l'exequatur, qui empêchent d'exercer pleinement cette activité en tant qu'arbitre.

En effet, moi aussi, je pourrais arbitrer des conflits entre conjoints. S'il existe un contrat, je suis capable de l'interpréter, sans avoir nécessairement besoin d'en appeler aux magistrats professionnels. Évidemment il existe un statut public des mariages, mais si vous ne voulez pas vous marier, vous pouvez toujours passer un contrat ou même aller vous unir à l'étranger. J'anticipe un peu sur la concurrence des droits, mais vous pouvez tout à fait accomplir ce genre de démarche : au Liban, par exemple, où il n'existe pas de code civil, on se marie religieusement. Si un chrétien maronite veut épouser une musulmane, ils se rendent à Chypre et se marient avec un code civil particulier, chypriote. Vous voyez donc qu'il existe aujourd'hui des possibilités d'exercer la justice et de vivre sans fonctionnaires ni juge public, à travers l'arbitrage privé. Il suffit d'étendre ces possibilités en faisant sauter l'exequatur par laquelle la justice publique vérifie que le jugement n'est pas contraire à l'ordre public. Reste à définir l'ordre public...

Comment exécuter un jugement ? Très simplement en autorisant une pratique à laquelle recourt la Banque de France, mais qui reste aujourd'hui interdite aux entrepreneurs privés : à savoir, la tenue d'un registre des mauvais payeurs et des personnes qui ne respectent pas les contrats, et en mettant ce registre à la disposition de l'arbitre. Avant de contracter, je demanderai si la personne que j'envisage d'épouser, ou avec laquelle je m'apprête à commercer, figure dans ce registre. La vie des individus ainsi fichés deviendra beaucoup plus difficile. Grâce à ce fichier, il sera possible d'exercer sur eux une contrainte relative, non violente mais effective, qui aboutira à les exclure naturellement de la société ou de nos vies privées. Après tout, c'est ainsi que cela se passe dans la religion juive avec la « *ketuba* » que les rabbins font respecter en tenant un registre. Si, en cas de divorce, vous n'avez pas, par exemple, satisfait aux obligations du contrat de mariage (et des clauses du divorce) vous ne pourrez pas vous remarier dans la religion juive. Même aujourd'hui, dans l'État d'Israël, il n'y a pas de code civil. Je n'ai donc pas besoin de justice ni de juges publics pour régler mes différends d'ordre privé.

Dernier exemple : avons-nous réellement besoin de militaires ayant un statut de fonctionnaire pour nous défendre ? Je regarde ce qui existe en ce domaine et je constate que les armées privées se multiplient dans le monde entier. L'externalisation va croissant et cette activité génère une industrie florissante. À titre d'exemple, le budget de la Défense nationale en France s'élève à 40 milliards d'euros ; celui de l'industrie des armées privées dans le monde, à 100 milliards de dollars ! Actuellement, certaines de ces armées privées ont un budget supérieur à celui de l'armée française, et interviennent dans tout le processus militaire et sur tous les territoires d'opération.

Quel avantage présentent-elles ? Prenons les exemples du Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. En Sierra Leone, ancienne colonie britannique, en 1995, c'est le chaos, la rébellion progresse et massacre les populations, l'armée gouvernementale passe à l'ennemi faute d'être payée. *In fine*, arrive un jour où une armée, vêtue de noir, sans signes distinctifs, équipée de chars et d'hélicoptères, rétablit l'ordre dans cette ancienne colonie. On apprend alors qu'il s'agit d'une armée privée sud-africaine, appelée Executive Outcomes, que le président du Sierra Leone a payé pour éliminer la rébellion. Elle s'est acquittée de cette tâche en six mois, alors que le Sierra Leone était sous mandat de l'ONU depuis deux ou trois ans, et que la situation n'avait fait qu'empirer.

Regardez maintenant ce qui se passe en Côte d'Ivoire. J'ai été frappé, en regardant la télévision, d'entendre un colonel français qui venait de prendre le contrôle de l'aéroport, répondre à un journaliste qui lui signalait la présence de Français désireux de traverser la ville pour rejoindre ce même aéroport : « *On ne peut pas les exfiltrer, parce que ça risquerait de mettre de l'huile sur le feu.* »

« Ne pas mettre de l'huile sur le feu », signifiait qu'on ne mettait pas l'armée française au service des Français et des étrangers qui étaient en Côte d'Ivoire, mais à celui de la politique étrangère du gouvernement, ce qui est très différent. On a vu le résultat de cette politique désastreuse... Gbagbo, le président de la Côte d'Ivoire, est venu à Paris et à Londres pour négocier avec Sandline, une armée privée britannique, l'élimination de la rébellion du nord. Les services secrets français fonctionnent et ceux de l'ONU aussi : Kofi Annan et le président Chirac, informés, ont interdit à Gbagbo de faire appel à cette armée britannique efficace. Depuis, passée sous le contrôle de l'OUA, la Côte d'Ivoire plonge économiquement et les Français n'y sont pas plus protégés qu'auparavant.

**« Avons-nous réellement besoin de militaires ayant un statut de fonctionnaire pour nous défendre ? Je constate que les armées privées se multiplient dans le monde entier. »**

**« On mesure ici la différence entre deux armées publique et privée : cette dernière est au service de son client et si le contrat stipule d'éliminer la rébellion, elle s'y applique. »**

On mesure ici la différence entre deux armées, celle publique et celle privée : cette dernière est au service de son client et si le contrat stipule d'éliminer la rébellion, elle s'y applique sans se soucier de mettre ou pas, « de l'huile sur le feu », en vertu de considérations politiques.

Si je paie des impôts pour qu'on me défende, je veux être défendu efficacement. Si les propriétaires de la ville privée où j'habite, qui est un monde sans fonctionnaires locaux, ont besoin de se défendre, ils regarderont sur le marché de l'industrie mondiale des armées privées laquelle est la plus efficace. Executive Outcomes a prouvé son efficacité, prenons-la pour nous défendre. Si Chirac (ou le gouvernement) désire prélever un impôt supplémentaire sur les habitants de la ville privée dans laquelle j'habite, et que je refuse, que fera-t-il ? S'il envoie l'armée française pour forcer les récalcitrants à payer cet impôt, je ferai appel à Executive Outcomes, et l'on verra ce que fera Jacques Chirac ou le gouvernement français. Ne vous inquiétez pas, on appellera la télévision et ils nous laisseront tranquilles !

Il est donc tout à fait possible d'imaginer un monde sans fonctionnaires. Nous en sommes loin, certes, mais à observer ce qui se passe dans le reste du monde, c'est dans cette direction que nous nous dirigeons. Je terminerais volontiers cet exposé par une citation de Bertrand de Jouvenel :

*« Du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la puissance publique n'a point cessé de s'accroître. Le phénomène était compris de tous les témoins, évoquait des protestations sans cesse renouvelées, des réactions violentes. Depuis lors, elle a continué de grandir à un rythme accéléré, étendant la guerre à mesure qu'elle s'étendait elle-même. Et nous ne le comprenons plus, nous ne protestons plus, nous ne réagissons plus. Cette passivité toute nouvelle, le Pouvoir la doit à la brume dont il s'entoure. »*

# ***La concurrence fiscale en Europe***

*Jean-Philippe Delsol*

*docteur en droit, avocat spécialisé en droit fiscal*

Est-il possible de réduire globalement la pression fiscale par le jeu de la concurrence fiscale en Europe ? Pour le savoir, regardons rapidement les grandes tendances dans le monde. Premier constat, le niveau des prélèvements obligatoires ne cesse, hélas, d'augmenter, dans tous les pays, depuis des dizaines d'années. En réalité, cependant, ces prélèvements n'augmentent pas partout de la même manière.

Entre 1975 et 2000, leur moyenne (ce qu'on appelle le TGPO, total global des prélèvements obligatoires, incluant la fiscalité et les prélèvements sociaux) est passée, dans les pays de l'OCDE – autrement dit les trente pays les plus développés du monde – de 30,5 % à 37,4 %. Toutefois, au sein de l'Institut de recherches économiques et fiscales, dont je m'occupe, nous avons réalisé un certain nombre d'études, d'où il ressort que l'on ne peut pas raisonner globalement. En effet, si l'on considère les pays de l'OCDE, on dégage trois grandes zones :

⊗ Dans la première, qui comprend la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, et la Corée du Sud, le TGPO augmente, sur cette période, de 21,6 à 30 %.

⊗ Une deuxième catégorie de pays, avec l'ensemble Canada-Mexique-États-Unis, passe, au cours de la même période, de 25,1 % à 28 %.

⊗ Enfin, la zone Europe où le TGPO a évolué de 26,5 % à 39,90 %.

Il importe de constater que, pendant cette période, les pays de l'OCDE n'ont pas connu non plus le même taux de croissance. Globalement, cependant, les recettes fiscales ont toujours augmenté par rapport au PIB. Mais la vraie question est ailleurs : certains de ces pays sont-ils parvenus, quand ils le voulaient, à baisser leur TGPO ? Oui ! Et l'on perçoit un mouvement qui va en s'accéléralant :

Entre 1965 et 1975, aucun pays de l'OCDE ne baisse ses prélèvements obligatoires.

Entre 1975 et 1985, trois pays amorcent ce mouvement.

Entre 1985 et 2000, douze pays.

Enfin, en 2003, neuf pays.

***« Le niveau des prélèvements obligatoires augmente, dans tous les pays, depuis des dizaines d'années. En réalité, cependant, ces prélèvements n'augmentent pas partout de la même manière. »***

**« Les États et la Commission européenne, qui militent pour l'harmonisation fiscale, souhaitent maintenir les prélèvements obligatoires au plus haut niveau, alors que le marché conduit au contraire à réduire les taux d'imposition. »**

Il est intéressant de constater cette accélération. Elle montre qu'il est possible de baisser les prélèvements obligatoires! Or je crois qu'à l'inverse de ce que pense un certain nombre de technocrates, l'un des grands effets de leviers pour y parvenir est la concurrence fiscale.

Beaucoup prétendent que l'harmonisation de la fiscalité en Europe serait une bonne chose. Tous les pays paieraient ainsi le même impôt: ce serait plus simple et il n'y aurait pas de concurrence entre les pays. Cette question est récurrente. En 1980, déjà, le rapport Burke estimait souhaitable qu'une concurrence équitable puisse s'établir entre les entreprises des différents États et que les mouvements de capitaux ne soient pas provoqués par des considérations fiscales. Comme si c'était un mal!

En 1992, le comité Ruding s'empara de la question, en conseillant d'imposer un même taux d'impôt sur les sociétés. Comme on ne pouvait pas harmoniser ce taux immédiatement, le comité Ruding conseilla de fixer une fourchette, comme pour la TVA, qui s'établirait entre 30 et 40 %.

En 2000, Mme Primarolo répéta que la concurrence fiscale est « *dommageable* », parce qu'elle conduit à une forme « *de surenchère ou de dumping fiscal pour attirer les activités économiques sur le territoire des États concernés. Cette diversité d'imposition est un facteur de discrimination entre les entreprises selon leur territoire d'implantation.* »

En fait, la Commission européenne n'est pas arrivée à imposer ses taux minimum et maximum d'impôt sur les sociétés. En revanche, il est intéressant de constater que le marché et la concurrence y sont parvenus. On n'a pas eu besoin pour cela de lois ni de directives européennes.

Ceux qui s'acharnent ainsi à vouloir harmoniser les taxes, souhaitent simplement conserver le magot du revenu fiscal. Le mot d'« harmonisation », qu'ils utilisent volontiers – c'est joli, et qui peut être hostile à l'harmonie? – traduit une volonté de nivellement fiscal, qui se réalisera toujours au plus haut niveau. Il est en effet à prévoir que les États s'aligneront sur celui d'entre eux qui prélève le plus, car celui-ci fera valoir l'impossibilité de prélever « moins », alors qu'il est évidemment plus facile de prélever « plus »

Les États qui militent pour l'harmonisation fiscale, et la Commission européenne avec eux, souhaitent donc simplement maintenir les prélèvements obligatoires au plus haut niveau, alors que le marché et la concurrence conduisent au contraire à réduire les taux d'imposition, comme je vais le démontrer.

Un premier exemple se réfère à la fourchette comprise entre 30 et 40 % du PIB, voulue par le rapport Ruding. On n'a pas attendu les effets du rapport et nous nous situons aujourd'hui dans cette fourchette: au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la moyenne de l'impôt sur les sociétés prélevé dans les pays de l'OCDE était inférieure à 30 % : 31,5 % aux États-Unis; 30 % en Amérique latine; entre 31 et 32 dans la zone Asie-Pacifique. Voilà vingt ans, les taux de l'impôt sur les sociétés étaient beaucoup plus élevés: l'Allemagne battait des records avec un taux à 55 % lorsque la société conservait son revenu – il descendait, il est vrai, à 35 % si elle distribuait son bénéfice. Depuis, ces taux ont baissé sous l'effet de la concurrence.

La compétition est donc favorable au contribuable, à tous les niveaux.

Au niveau local, d'abord. En Belgique et en Espagne, les lois de décentralisation ont été beaucoup plus importantes qu'en France. Dans ces deux pays, qui tendent à devenir fédéraux, les régions ont pu fixer leurs impôts et ce niveau d'imposition régionale est beaucoup plus important que le niveau national.

Ainsi, en Belgique, les trois grandes régions prélèvent-elles les droits de succession. Or, depuis une dizaine d'années qu'elles ont obtenu ce droit, la concurrence fiscale qu'elles se livrent a entraîné une baisse globale des taux. Dans certaines régions, et pour certaines catégories de biens – je pense par exemple aux entreprises – on est même parvenu au taux zéro. De même, en Espagne, l'impôt sur le patrimoine – auquel on donne en France le nom barbare d'ISF – revient aux régions. La concurrence a joué. Idem en ce qui concerne les droits de succession, qui n'existent pas en Navarre, par exemple. Un certain nombre de gens sont ainsi incités à s'installer en Navarre, ce qui enrichit cette province.

Même chose au niveau national. Ce qui est intéressant ici, c'est la concurrence qui vient des nouveaux pays, qu'on appelait autrefois les pays de l'Est et qui sont aujourd'hui des pays libres. Ils ont vite compris. Leur grande invention – et l'on n'a pas fini d'en parler parce qu'elle est formidable – c'est la *flat tax*.

L'Estonie l'a adoptée la première. En 1994, son premier ministre a pensé que, pour que les gens aient envie de gagner leur vie et de travailler, il fallait instaurer un impôt unique sur le revenu des personnes physiques, qui soit le même pour tous, proportionnel et non pas progressif. C'est d'ailleurs ce que proclame la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui figure dans le préambule de notre Constitution et énonce que chacun doit être imposé « à raison » de ses revenus.

**« Ce qui est intéressant, c'est la concurrence des nouveaux pays autrefois appelés les pays de l'Est. Leur grande invention c'est la flat tax. »**

**« 80 % des pays de l'OCDE ayant enregistré le taux de croissance le plus élevé figurent aussi parmi les moins imposés. »**

À raison, quand on sait lire le français de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cela signifie « proportionnellement », et non pas « progressivement ». La Déclaration de 1789 ne mentionne donc pas la progressivité, mais la proportionnalité... autrement dit, la *flat tax* !

Les taux peuvent varier : ceux que pratiquent les neufs pays d'Europe qui ont adopté la *flat tax*, s'échelonnent de 12 % pour la Géorgie, à 33 % pour la Lituanie. Cet impôt plus simple évite l'évasion fiscale, décourage la fraude et incite les citoyens à travailler plus pour gagner plus. Il favorise donc la croissance et réduit le chômage.

La compétition fiscale entre les États favorise en effet la croissance. Dans l'Union européenne, c'est bien la compétition fiscale qui a poussé un certain nombre de pays, pour attirer la richesse chez eux, à réduire leur taux d'imposition. L'Irlande a été le premier État à appliquer cette politique, en réduisant, dès les années quatre-vingt, le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés, aujourd'hui fixé à 12,5 %. Parallèlement, elle a enregistré une croissance économique de 206 % !

Le dernier État à y être venu est l'Autriche, qui a institué un taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés à 25 %, contre 34 % antérieurement.

Considérons à présent les trente pays de l'OCDE sur la séquence 1995-2000 – mais on pourrait examiner d'autres périodes en arrivant à des conclusions similaires – en les rangeant sous deux catégories : d'une part ceux qui ont le plus fort taux de croissance et ceux qui ont le moins fort ; et d'autre part ceux qui ont le TGPO (taux de prélèvements obligatoires) le plus bas et ceux qui ont le plus élevé.

On remarque que 80 % des pays de l'OCDE ayant enregistré au cours de cette période le taux de croissance le plus élevé figurent aussi parmi les moins imposés. Ça ne marche pas toujours, parce qu'heureusement la fiscalité n'est pas maîtresse du monde, mais c'est un facteur déterminant. En fait, si les technocrates se prononcent contre la concurrence fiscale, ainsi qu'un certain nombre de politiques, c'est parce qu'ils assimilent la concurrence fiscale à un match sportif. Au terme d'un grand tournoi, quel que soit le sport concerné, il y a un gagnant qui monte sur la marche la plus élevée du podium, puis un second, un troisième, et tous les autres qui ne montent pas sur le podium. Mais la concurrence fiscale ne fonctionne pas comme ça : il ne s'agit pas d'opposer les concurrents entre eux, mais d'augmenter la richesse de tous ; ni de se partager un gâteau – erreur commune à tous les socialistes – mais de faire croître ce gâteau. Tout le monde est donc gagnant, même l'État !

Car la compétition fiscale favorise le produit de l'impôt. La théorie

l'établit, avec la courbe de Laffer, qui a montré que, au-delà d'un certain niveau, plus la pression fiscale augmente, moins il y a de recettes fiscales. On dira que c'est une théorie économique. Mais c'est aussi une réalité, dont l'histoire témoigne.

Au cours des années 1920-1928, Coolidge, président des États-Unis, baisse sensiblement les impôts. Le taux maximum de l'impôt sur le revenu tombe de 73 % en 1921, à 25 % en 1926. Dans les années qui suivent, on enregistre 61 % d'augmentation du produit de l'impôt sur le revenu.

Même chose soixante ans plus tard, avec un exemple que nous avons tous en tête : entre 1981 et 1988, Ronald Reagan ramène à 28 % le taux d'imposition maximum, qui était remonté à 70 % après les années Roosevelt. Effet induit : une croissance économique de 4 % par an et une augmentation du produit de l'impôt sur le revenu de 99,4 % par an sur la période 1981-88. J'aurais pu aussi évoquer Kennedy, président démocrate, qui avait fait la même chose...

Les exemples actuels que présentent les nouveaux pays confirment cette réalité.

En Estonie, premier pays à avoir adopté la *flat tax*, sur la période 2000-2004, le PIB a augmenté de 6,4 %, les recettes fiscales de 66 %, le chômage a baissé de 30 % et le solde budgétaire est positif.

La Lettonie a enregistré une augmentation du PIB de 7,2 % et une diminution du chômage de 18,5 %.

En Lituanie, la croissance a augmenté de 5,4 % depuis 1995 ; les recettes fiscales représentaient 20,4 % en 2004, contre 19,2 % en 2000.

La Russie a enregistré un boum considérable de ses recettes fiscales, en grande partie grâce à l'adoption d'une *flat tax* à 13 % : les recettes de l'impôt sur le revenu ont crû de 79,7 % entre 2000 et 2003, pour une raison d'ailleurs très simple : la fraude a été largement réduite. En effet, quand on est imposé à 13 %, on n'a pas intérêt à frauder. Le risque est trop fort par rapport au coût de l'impôt.

Je pourrais, pour être tout à fait honnête, citer quelques exemples qui montrent que ce n'est pas toujours aussi simple : lorsqu'on diminue beaucoup les impôts, les premières années sont parfois difficiles. Dans certains pays, les courbes montrent que le produit fiscal a baissé au cours des deux premières années et qu'il a fallu attendre un peu pour qu'il remonte. Sans les Malouines, Margaret Thatcher aurait peut-être été balayée au bout de quatre ans, parce que la situation semblait mauvaise. Il a fallu les quatre années suivantes pour qu'un revirement se produise.

**« Au-delà d'un certain niveau, plus la pression fiscale augmente, moins il y a de recettes fiscales. »**

**« Il ne peut pas  
y avoir de  
concurrence des  
entreprises sans  
concurrence  
des États. »**

De même, Ronald Reagan s'est heurté la première année à des difficultés, au point que les économistes pensaient que l'on se trouvait du mauvais côté de la courbe de Laffer. Ils se trompaient: un an plus tard, tout allait bien.

Si la compétition fiscale est bonne pour l'économie, c'est que la compétition est toujours le meilleur garant de la diversité. Et comme les sociétés complexes dans lesquelles nous vivons sont des sociétés diverses, multiples, différentes, le besoin se fait sentir de donner plus de liberté à chaque agent, à chaque personne, à chaque État et chaque collectivité pour innover, développer et s'adapter aux besoins du moment.

Deux grands théoriciens l'ont expliqué. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'économiste libéral Friedrich Hayek, de l'école autrichienne, a montré qu'une société complexe est mieux gérée par un grand nombre d'acteurs plutôt que par un seul. Et le philosophe Karl Popper, lui aussi de l'école autrichienne, affirme que la société occidentale a innové, depuis vingt-cinq siècles, en puisant dans la liberté que les Grecs ont inventée, et que cette liberté permet de mettre tous les jours en pratique la méthode de l'essai et de l'erreur: j'essaye et, si je me trompe, j'essaie autre chose. Si une seule Europe, centralisée, décide pour tout le monde, elle pourra certes recourir elle aussi à cette méthode de l'essai et de l'erreur; mais si elle se trompe, cette grosse machine sera longue et difficile à arrêter, avant d'essayer autre chose; et l'on aura, au bout du compte, perdu beaucoup de temps. *A contrario*, si tous les États, toutes les collectivités peuvent innover et, en cas d'erreur, tenter autre chose, chacune bénéficiant de l'expérience des autres, on profitera de la plus grande force d'innovation possible. C'est sur ce schéma que notre monde a évolué depuis vingt-cinq siècles.

En fait, la concurrence est toujours une bonne chose. La Commission européenne veut d'ailleurs imposer la concurrence entre les entreprises; mais peut-on souhaiter mettre en concurrence les entreprises, sans mettre également en concurrence les États? C'est un leurre! Les pays de l'Est qui se sont libérés se rappellent qu'à l'époque où l'État tenait seul les entreprises de papier, il n'existait pas d'imprimeries libres... C'est un petit exemple, mais vous pouvez le généraliser.

De même, il ne peut pas y avoir de concurrence des entreprises – qui est à la source de l'innovation et du meilleur prix – sans concurrence des États. La Commission européenne et ceux qui, avec elle, appellent de leurs vœux l'harmonisation fiscale, commettent donc une erreur fondamentale.

J'ai eu beaucoup de peine d'entendre M. Sarkozy dire: il faut harmoniser les impôts et couper les subventions aux pays qui pratiquent le dumping fiscal. Ce sont deux choses très différentes. On peut couper les subventions si l'on estime qu'il n'y a pas de subventions à donner; mais on ne peut pas dire qu'il y a une bonne et une mauvaise concurrence. Or c'est ce que nous disent les partisans de l'harmonisation: à les entendre, la concurrence entre États serait « mauvaise », à l'inverse de celle entre les entreprises, qui serait « bonne ». Et il faudrait, en quelque sorte, supprimer la première au nom de la seconde.

On ne peut pas vouloir que tous les pays, tous les territoires, tous les gouvernements fonctionnent de la même manière. C'est comme si l'on voulait qu'ils aient tous la même géographie, le même régime politique, le même climat. Mais ça ne marche pas comme ça: il faut que l'Irlande, au bout du monde européen, puisse posséder un outil qui lui soit propre, pour attirer ceux qui, naturellement, ne s'y seraient pas rendus. De même, le Luxembourg, tout petit État qui avait lui aussi besoin d'un atout pour attirer du monde, a créé à cette fin la SOPARFI, société de participation financière parfaitement régulière, avec des taux d'imposition inexistantes, sous certaines conditions, sur les dividendes et les plus-values...

Je crois qu'il faut donc se défaire de cette tentation de l'harmonisation. Là n'est pas le rôle des États, ni de l'Union européenne.

**« On peut couper les subventions si l'on estime qu'il n'y a pas de subventions à donner; mais on ne peut pas dire qu'il y a une bonne et une mauvaise concurrence. »**

## **Conclusion**

*par Benoîte Taffin*

*porte-parole de Contribuables Associés*

Il faut que les choses changent: la France va mal, très mal, et ce n'est pas avec quelques timides réformes, qui ne doivent fâcher personne et surtout pas les syndicats, qu'elle remontera la pente.

Depuis quinze ans, avec vous et grâce à vous, nous portons sur le devant de la scène des sujets tabous, mais vitaux pour notre pays. Grâce à votre engagement et à votre générosité, nous mettons en évidence des réalités que les politiciens ont intérêt à nous cacher.

Voyez notre slogan: « *Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts!* » Une évidence, direz-vous? Et pourtant, pas pour nos brillants énarques! Ce que la ménagère ou le chef d'entreprise, qui n'ont pas fait l'ENA, comprennent – à savoir, que si l'on dépense, il faut bien que l'argent rentre – n'empêche pas nos hommes politiques de nous promettre des baisses d'impôts en continuant d'augmenter les dépenses publiques. C'est encore le cas pour la réformette fiscale de cette rentrée 2005.

Mais ces réalités que nous martelons depuis des années et qui nous faisaient passer, naguère, pour de dangereux agitateurs, d'éminentes personnalités, comme Pierre Méhaignerie et Alain Lambert, osent désormais les reprendre à leur compte, parce qu'elles ont compris que les Français attendent aujourd'hui un langage de vérité.

Vous connaissez tous le « Jour de libération fiscale », qui illustre le niveau démentiel de la dépense publique en France – convertie par nos soins en jours de travail: cette année, nous avons travaillé jusqu'au 16 juillet pour l'État. Voilà six ans, nous fêtions cette libération pour la première fois, déguisés en bagnards, sous les fenêtres de Bercy, où nous attendait un cordon de CRS. J'ai cru rêver en entendant récemment Nicolas Sarkozy déclarer à Claire Chazal, sur TF1: « *Ce n'est quand même pas normal que les Français travaillent pour l'État au-delà du 1<sup>er</sup> juillet...* » Nous réclamons des droits d'auteur!

**« Depuis quinze ans, avec vous et grâce à vous, nous portons sur le devant de la scène des sujets tabous, mais vitaux pour notre pays. »**

Rentrant de vacances, je me suis aussi demandée si je ne pourrais pas bientôt rendre mon tablier de porte-parole de Contribuables Associés, en lisant dans la presse les déclarations de notre ministre des Finances. « *La dette représente 17 000 euros par Français* », a-t-il dit. Je suis sûre que vous vous souvenez de notre première campagne sur ce thème, en 2001. Elle s'appuyait sur l'image de notre bébé, désormais célèbre, qui pleure parce que « trop, c'est trop » et pourtant, à l'époque, il n'y avait « que » 19 000 francs de dette publique dans son berceau!

Thierry Breton ajoute que « *la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu sert à payer l'intérêt de la dette* ». L'une des premières publicités de Contribuables Associés publiées dans les journaux, en 1997, disait déjà: 80 % de vos impôts partent en fumée! À l'époque, même *Valeurs Actuelles* refusait nos publicités.

Quant au service garanti en cas de grève dans les transports publics, on n'osait même pas l'évoquer en haut lieu, de crainte que nos chers syndicalistes ne bloquent le pays, comme en 2001. Nous avons pressé nos députés de cosigner la proposition de loi de Michel Kossowski, allant jusqu'à publier leurs noms dans la presse, afin de pousser les récalcitrants à s'engager. Et cette proposition a été paraphée par une majorité de députés. Une première à l'Assemblée nationale! Ce n'est pourtant pas gagné. Les ministres ont biaisé et les usagers continuent à trinquer. Mais la question est désormais incontournable dans un programme électoral.

Nous organisons régulièrement des réunions de travail avec les députés, comme, en 2004, celle sur la réforme des droits de succession, présidée par Lionnel Luca, qui propose de les supprimer! Dans la foulée, le gouvernement a pris quelques mesures d'allègement. C'est toujours ça de gagné!

L'ISF est un autre sujet tabou s'il en est, notamment pour Jacques Chirac; mais pas pour Contribuables Associés, qui réunissait en juin dernier à l'Assemblée nationale, autour d'une trentaine de députés, des experts et des témoins étrangers. En est sortie une autre proposition de loi, tendant à la suppression de cet impôt. Le gouvernement engage quelques timides réformes: c'est un premier pas, même si nous demeurons persuadés que ce prélèvement, qualifié d'économiquement nuisible par les spécialistes, mérite de disparaître purement et simplement. Plutôt que de faire « la chasse aux riches », on ferait mieux de dorloter les investisseurs qui permettent aux entrepreneurs de créer de vrais emplois.

**« L'ISF, qualifié d'économiquement nuisible par les spécialistes, mérite de disparaître purement et simplement. »**

**« Les choses  
changeront  
quand nos  
représentants se  
rendront compte  
que, pour être  
réélus, ils  
doivent être  
comptables de la  
bonne gestion de  
l'argent public. »**

Enfin, pour en rester aux sujets tabous, parlons de notre plus récent combat: la suppression du statut des fonctionnaires. Quelle horreur! S'attaquer à ce bastion, qui bloque pourtant toute réforme de l'État!... À la suite d'un colloque organisé par le chef de file des réformateurs, le député Hervé Novelli, nous labourons ce terrain, préparons une réunion de travail au Parlement avec les députés et une campagne de pétitions. Léonce Deprez, député-maire du Touquet, ose mettre les pieds dans le plat en déposant une proposition de loi dans ce sens. Nous n'en sommes pas encore au monde sans fonctionnaires décrit par Bertrand Lemennicier, mais qui aurait pu croire que l'on aurait l'audace de toucher au sacro-saint statut créé par Maurice Thorez?

Je ne veux pas faire ici un catalogue de nos actions et de nos avancées, mais juste vous montrer que, grâce à vous, les esprits bougent! Nous existons aux yeux des élus, parce que nous sommes 135 000! Nous existons aussi pour les médias. J'étais cette semaine sur LCI et sur la Cinq, et je participerai la semaine prochaine au 20-heures de France 2. Parce que vous nous en donnez les moyens, nous avons également pu lancer notre propre journal, *Le Cri du Contribuable*. Après quatre numéros trimestriels, nous devenons mensuel. *Le Cri* « nouvelle version » sera en kiosque le 6 octobre prochain. 20 000 nouveaux lecteurs recevront notre message.

Pourtant, soyons lucides, depuis quinze ans, la situation de la France, comparée à celle de nos principaux partenaires mondiaux, s'est sensiblement dégradée. Nous souhaitons que nos hommes politiques ne se contentent plus de parler de réforme; nous ne nous contenterons plus de parlottes et de promesses. La concurrence fiscale que nous livrent nos voisins, et dont nous a parlé Jean-Philippe Delsol, nous oblige à aller de l'avant.

Mais beaucoup d'élus restent encore persuadés que les Français demandent toujours plus d'interventions, de subventions, de services publics. À nous de convaincre les contribuables électeurs qu'il est possible de faire mieux avec moins d'argent. Les choses changeront quand nos représentants se rendront compte que, pour être réélus, ils doivent être comptables de la bonne gestion de l'argent public, qui sort de nos poches et que nous avons durement gagné; et qu'il leur faut prendre des décisions allant dans le sens de la réduction des dépenses publiques, seules mesures favorables à la croissance et à la survie de notre pays. Courage! Nous travaillons non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants et nos petits-enfants!



## *Les Assises de Contribuables Associés*

### À disposition :

*Les actes des 1<sup>res</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Strasbourg, le 5 décembre 2003

*Les actes des 2<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Marseille, le 4 décembre 2004

*Les actes des 3<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Lyon, le 9 avril 2005

*Les actes des 4<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Lille, le 24 septembre 2005

### À paraître :

*Les 5<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Nantes, le 3 décembre 2005

*Les 6<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Bordeaux, le 11 mars 2006

*Les 7<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Nice, le 13 mai 2006

### À venir :

*Les 8<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Toulouse, le 17 juin 2006

*Les Assises nationales du Contribuable*  
Paris, au Palais des congrès, le 23 octobre 2006